

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 avril 2018

Le jeudi 12 avril 2018 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS : ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2017
- 6 - Vote des subventions
- 7 - Adoption Budgets 2018
- 8 - Délibération CAPB Eau : Clôture des budgets, transfert excédents, transfert des RAR,
- 9 - Demande de subvention au département pour travaux de voirie au bourg
- 10 - Terrains communaux
- 11 - Tarifs services communaux

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises en application des délégations reçues du conseil :

Décision 2018005 signée le 16 mars 2018 imputée à l'article 605 du budget cimetière comme suit :

N° Lot	Description lot	Entreprise	HT retenu	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Total HT
1	Terrassement - voirie - Equipements funéraires - Réseaux EP/AEP	Sarl Hargin Lan 64250 Ainhoa	145 980.00				145 980.00
2	Espaces verts	Entreprise Amestoy 64250 Espelette	10 180.50				10 180.50
	TOTAL HT		145 980.00	0.00	0.00	0.00	145 980.00

4 - Vote des taux communaux des contributions directes

Mr le maire propose de maintenir les mêmes taux comme suit

Taxes	Taux votés en 2017	Taux votés en 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produits attendus 2018
T.H.	8.02	8.02	1 608 000	128 962
F.B.	5.07	5.07	1 255 000	63 629
F.N.B.	19.44	19.44	47 800	9 292
TOTAL				201 883

Vote : à l'unanimité

5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2017

MM GARAT adjointe aux finances présente les comptes administratifs et le budget primitif à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture du budget communal : dépenses de fonctionnement.
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets annexes.

Les comptes administratifs 2017 des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Depenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Communal	1 061 641.71	1 306 786.49	245 144.78	624 304.92	1 212 642.02	588 337.10
Budget Cimetière	9 676.66	9 676.66	0.00	11 933.32	11 933.32	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	0.00	50 440.37	50 440.37	50 440.00	0.00	-50 440.00
Eau Assainissement	195 769.53	340 940.45	145 170.92	114 945.33	264 190.86	149 245.53

L'affectation des résultats et les budgets primitifs des divers budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2017

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	245 144.78	0.00	245 144.78
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	0.00	0.00	0.00

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Compte administratif 2017 du budget communal

Vote : 3 abstentions : ZURAIRE serge - GENIN Patrick- ARANA Michel

Compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement

Vote : à l'unanimité

Compte administratif 2017 du budget cimetière :

Vote : à l'unanimité

Compte administratif Budget etxetoa 4 :

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire est invité à réintégrer l'assemblée.

Comptes de gestion du percepteur pour l'ensemble des budgets

Vote : à l'unanimité pour l'ensemble des budgets.

6 - Vote des subventions

Il est donné lecture des subventions inscrites au budget primitif.

Vote : à l'unanimité

7 - Adoption Budgets 2018Les budgets primitifs 2018 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Depenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	1 044 852.00	1044852	1 898 696.00	1 898 696.00
Budget Cimetière	209 682.00	209 682.00	209 682.00	209 682.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	100 880.00	100 880.00	100 880.00	100 880.00

Budget Primitif communal

Vote : 2 contres : GENIN Patrick et ARANA Michel

Budget cimetière :

Vote : à l'unanimité

Budget etxetoa 4 :

Vote : à l'unanimité

8 - Délibération CAPB Eau : Clôture des budgets, transfert excédents, transfert des RAR,

Mr le Maire explique que pour finaliser le transfert de compétence il faut délibérer pour :

- transférer les restes à réaliser du budget eau assainissement 2017,
- intégrer les résultats du compte administratif eau et assainissement 2017 au budget communal 2018,
- transférer les excédents à la CAPB.

Vote : à l'unanimité

9 - Demande de subvention au département pour travaux de voirie au bourg

Vote : à l'unanimité

10 - Terrains communaux

Ce terrain se situe au chemin Xuxurieta (2000 m2) ; Une personne s'était positionnée pour l'achat mais a renoncée depuis pas de proposition.

Mr le maire propose de le mettre en vente libre (agence ou autre)
Le prix du terrain est de 105 000 Euros voté lors d'un précédent conseil municipal

Vote : 1 abstention : ZURAIRE serge

11 - Tarifs services communaux**Cantine scolaire**

Le prix du repas enfant passe de 3.70 à 3.80 €.

Le prix du repas adulte passe de 4 à 4.10 €.

Ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Vote : à l'unanimité

Garderie

	Abonnement Mensuel			Présence occasionnelle
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Journée (matin et soir)	19.00 €	30.00 €	35.00 €	3.00 €
1/2 journée (matin ou soir)	12.50 €	21.00 €	25.00 €	

Ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Vote : à l'unanimité

Dossier Etchehandy :

Mr le maire nous redonne l'historique du dossier Etchehandy et nous fait le résumé du dernier rendez vous avec la présence des avocats des deux parties.

Pour rappel, la commune a acheté ce bien LARRALDIA en rente viagère en 2008 en échange d'un bouquet (somme en capital) et d'une rente viagère mensuelle au profit de Mr Etchehandy Marcel de 1000 € avec stipulation d'une reversion à hauteur de 700 € au profit de son épouse survivante.

Ce montant est actualisé chaque année suivant un indice de révision

En dehors de cette rente, elle a un droit et d'usage d'habitation au niveau de son logement (LARRALDIA).

Au lieu de lui verser le bouquet, la municipalité avait décidé de faire des travaux d'amélioration dans leur maison. Pour ce faire, ils avaient été momentanément relogés dans le gîte juste à côté. A la fin des travaux, les époux Etchehandy ont refusé de revenir dans la maison se trouvant bien dans le gîte.. Un acte modificatif a été établi en mars 2010 pour transférer le droit d'habitation de la maison rénovée vers le gîte qu'ils occupaient.

L'avocat de la famille demande la réévaluation de la pension pour un montant de 2500 euro, estimant que la rente actuelle lèse Mme Etchehandy..

Mme Etchehandy souhaiterait renoncer à son droit d'usage d'habitation sur le gîte et le faire évaluer et donc revoir sa pension.

Sur les conseils de notre avocat, la commune demandera une estimation du logement pour avoir une idée réelle de ce bien afin de décider notre position face à cette demande.

M. Jorajuria demande si on est en droit de refuser de faire l'expertise du gîte.

Mr le maire et Mme Garat : "non car c'est prévu dans le contrat. Ils remettent en doute le contrat en vente viagère. On a du leur expliquer que le maire de l'époque avait agit pour le bien des époux Etchehandy.

Samedi partie de pelote à Saint Pée sur nivelle qui oppose en demi -finale du championnat de France en tête à tête qui oppose ATZARRI 1 à ATZARRI 2. ANCHORDOQUY Iban à MASSONDE Mickael. Il aura donc un souraidar en final.

Tour de France :

S ZUDAIRE demande si on est au courant de la réunion qui avait lieu à Espelette avec possibilité de modification de parcours.

Mr le maire répond qu'il doit aller avec l' ASO à un point kilométrique pour mettre un totem et prendre un arrêté. Mais qu'il n'a rien entendu sur un éventuel changement.

Nous serons une base fixe pour les médecins au niveau de l'école, poste de secours.

ARANA Michel précise que c'est la DDE qui va nettoyer les abords des routes Mr le Maire le confirme.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHEVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZUDAIRE S -